

# SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

2022-2032



ASCODE

tarbes  
lourdes  
pyrénées  
Communauté  
d'agglomération



# SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

**2022-2032**



## **5. Le vélo aujourd'hui dans l'agglomération**

Le schéma directeur en chiffres

Part d'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail

Aménagements cyclables

Usage du vélo

## **6. Aménager un réseau d'itinéraires cyclables cohérent, sécurisé et attractif**

Développer un réseau cyclable structurant d'agglomération

Organiser des maillages de proximité apaisés

## **8. Développer les services adaptés au vélo**

Sécuriser le stationnement vélo

TLP Mobilités : conforter et adapter l'offre de location de vélos

Instauration d'une aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique

Favoriser l'intermodalité vélo – transports en commun

## **6. Former et sensibiliser à la pratique du vélo**

Sensibiliser les usagers

Développer une culture vélo

Mieux intégrer les modes actifs dans les documents d'urbanisme

## **15. Les moyens budgétaires investis par la CATLP**

## **16. Carte du schéma directeur vélo**

# LE MOT DU PRÉSIDENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Le Plan Vélo et Mobilités Actives, élaboré le 14 septembre 2018 par le gouvernement français, constitue le cadre de la stratégie de développement du vélo en France. Son objectif est de tripler la part d'utilisation du vélo dans les déplacements en France (de 3% en 2018), pour la porter à 9%. Parmi ses principales mesures figure la création d'un Fonds Mobilités Actives de 350 millions d'euros.

Les enjeux du vélo sont en effet nombreux et variés. Il s'agit du mode de déplacement le plus rapide et efficace en ville, car peu contraint par les aléas de la circulation automobile. À la fois économique et simple d'utilisation, il diversifie les usages possibles grâce à l'essor du vélo à assistance électrique, et le développement des vélos-cargos. Il dispose également de vertus environnementales et sanitaires : il permet de lutter contre la pollution (atmosphérique, sonore...), et un usage régulier améliore la condition physique.

Afin d'accompagner le développement de cette mobilité d'avenir, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été lauréate en 2019 de l'appel à projets AVELO de l'ADEME\*, et a lancé en 2020 l'étude d'un schéma directeur vélo. Ce schéma directeur s'inscrit dans la continuité du PCAET\*\*, avec l'objectif d'atteindre 5% de part modale vélo d'ici 2030, en développant un cadre sécurisant et attractif pour la pratique du vélo au quotidien.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'inscrit ainsi dans son rôle de coordination de l'action en faveur du vélo, en accompagnant les communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et continus, mais aussi en créant un cadre global propice au vélo (stationnement, services, communication...).

J'ai souhaité que la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées prenne une part importante au financement de ces enjeux, c'est ainsi 11 millions d'euros qui seront investis par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma.

**Gérard Trémège**

\*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

\*\*Plan Climat Air Énergie Territorial

# LE SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

## EN QUELQUES CHIFFRES

**12** mois d'études entre septembre 2020 et septembre 2021

**16** réunions de concertation avec les communes, institutions et associations du territoire

**983** réponses pour l'enquête vélo d'octobre 2020

**175** km de réseau cyclable projetés

**11** millions d'euros investis par la CATLP

## LA CHRONOLOGIE

**2019**

La CATLP  
lauréate de l'appel  
à projets AVELO



**2020**

Septembre  
Lancement de l'étude  
Bureau d'études  
Ascode retenu



**2021  
JANV**

**Phase 1 (diagnostic)**  
Enquête vélo  
983 répondants  
Ateliers de concertation (communes, associations, acteurs institutionnels)  
Comptage vélo



**2021  
JUN**

**Phase 2 (choix des itinéraires)**  
Armature du réseau cyclable  
Variantes et tracés possibles

# LE VÉLO AUJOURD'HUI DANS L'AGGLOMÉRATION

## PART D'UTILISATION DU VÉLO POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL\*

4,5% : Tarbes

1,3% : Lourdes

2,4% : Tarbes et sa périphérie

## AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

73 km d'aménagements cyclables

593 places de stationnement vélo

9 stations de vélo en libre-service

## USAGE DU VÉLO

54,9% des usagers du vélo l'utilisent au moins une fois par semaine\*\*

69% des répondants jugent les conditions de circulation à vélo mauvaises\*\*

Développer et sécuriser la pratique du vélo : premier enjeu de mobilité identifié dans l'enquête mobilité de 2019\*\*\*

56 000 habitants situés à moins de 15 minutes à vélo de la mairie de Tarbes\*\*\*\*

15 000 habitants situés à moins de 15 minutes à vélo de la mairie de Lourdes\*\*\*\*

15% : part des ménages non-motorisés\*\*\*\*

### Sources :

\*INSEE 2018, VAE compris

\*\*Enquête vélo CATLP 2020

\*\*\*Enquête mobilité CATLP 2019

\*\*\*\*AUAT 2019



## 2021 SEPT

Comité de pilotage  
final de l'étude

Orientations d'aménagements  
Gouvernance  
Financement

## DÉVELOPPER UN RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT D'AGGLOMÉRATION

Afin d'accompagner le développement de la pratique du vélo au quotidien, le schéma directeur vélo de la CATLP vise un objectif de 175 km d'aménagements cyclables. Ils constitueront l'armature principale du réseau cyclable de l'agglomération, et permettront de relier les communes entre elles.



*Gauche : piste cyclable de l'ENIT (Tarbes) ; Droite : Voie verte des Gaves (Lourdes)*

Le réseau est structuré en trois niveaux :

**Le niveau 1** (55 km) constitue l'épine dorsale du réseau cyclable, et comporte des liaisons d'intérêt régional (Tarbes-Lourdes, Tarbes-Bagnères de Bigorre...).

**Le niveau 2** (45 km) désigne les liaisons structurantes reliant les différentes communes entre elles, et les connectant aux pôles générateurs de déplacements.

**Le niveau 3** (75 km) est constitué des liaisons secondaires locales, permettant une desserte plus fine du territoire.

Plusieurs catégories d'aménagements constitueront ce réseau structurant : pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables...

Leur mise en œuvre et leur entretien seront assurés par les communes et le département sur leurs voiries respectives, avec le soutien technique et financier de la CATLP.

Etant donnée leur dimension stratégique pour le territoire, la CATLP aménagera les liaisons Tarbes-Lourdes et Tarbes-Bagnères de Bigorre, identifiées comme itinéraires d'intérêt communautaire.

Plus d'une dizaine de kilomètres d'aménagements cyclables inscrits au schéma sont déjà en projet.

# AMÉNAGER UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES COHÉRENT, SÉCURISÉ ET ATTRACTIF

## ORGANISER DES MAILLAGES DE PROXIMITÉ APAISÉS

Les centres urbains concentrent des besoins de mobilité spécifiques, et nécessitent une attention particulière en matière d'accessibilité et de partage modal de l'espace. En complémentarité avec le réseau structurant, un maillage de proximité doit permettre aux usagers d'accéder à leur destination (équipements, gares, établissements scolaires et d'emploi...) en toute sécurité.



*Gauche : SAS vélo à la place du Champ Commun (Lourdes) ; Droite : Zone 30 à la rue Jules Guesde (Aureilhan)*

Grâce à la mobilisation des communes, ce maillage connecté au réseau structurant permettra une cohabitation sécurisée des vélos avec les autres modes (véhicules motorisés, piétons...) avec des aménagements adaptés :

- Zones 30
- Zones de rencontre
- Aires piétonnes
- Double-sens cyclables
- SAS vélo
- Vélorues
- Cédez-le-passages cyclistes aux feux



# LE SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

## SÉCURISER LE STATIONNEMENT VÉLO

En France, plus de 350 000 ménages sont victimes de vols de vélos (INSEE). De même, avec l'essor du vélo à assistance électrique (+29% entre 2019 et 2020), les vélos de plus en plus variés nécessitent des emplacements de stationnement sécurisés et adaptés.

En complément du maillage de proximité apaisé, les communes peuvent déployer à proximité des commerces, places et équipements des arceaux vélos, adaptés à du stationnement courte et moyenne durée.



*Gauche : Consigne vélo au pôle universitaire (Tarbes) ; Droite : Arceaux abrités (Odos)*

D'autres motifs de déplacement nécessitent cependant des durées de stationnement plus longues, et des niveaux de sécurité plus élevés, pour aller au travail ou dans un lieu d'études par exemple.

Pour cela, la CATLP aménagera et exploitera des consignes vélo fermées et sécurisées : 36 emplacements ont été identifiés dans le schéma directeur vélo à proximité des principaux pôles générateurs de déplacements.





# DÉVELOPPER LES SERVICES ADAPTÉS AU VÉLO



## TLP MOBILITÉS : CONFORTER ET ADAPTER L'OFFRE DE LOCATION DE VÉLOS

En octobre 2020, le réseau de transports urbains TLP Mobilités a été inauguré, intégrant un nouveau système de location de vélos en libre-service. Aujourd'hui, 9 stations de vélos en libre-service (5 à Tarbes, 4 à Lourdes) et 50 vélos à assistance électrique sont déployés. Après une première année marquée par la crise sanitaire, le service compte aujourd'hui près de 1000 utilisations mensuelles.



*Station VLS TLP Mobilités de Brauhauban (Tarbes)*



Un premier bilan sera effectué pour améliorer et étendre le service, en fonction de la fréquentation et des retours d'usages.

## INSTAURATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

C'est  
**nouveau**  
à l'agglo

Efficace en milieux urbain et périurbain, simple d'utilisation et économique à l'usage, le vélo à assistance électrique connaît un essor sans précédent (514 672 VAE vendus en France en 2020).

La CATLP encourage l'utilisation de ce mode de déplacement, en proposant dès 2022 une aide à l'achat de vélos à assistance électrique d'un montant de **200 €**, pour tout VAE neuf de 2000 € maximum. Cette aide est aussi valable pour l'achat de vélos-cargos.

**Une enveloppe annuelle de 50 000 € est consacrée à cette opération.**

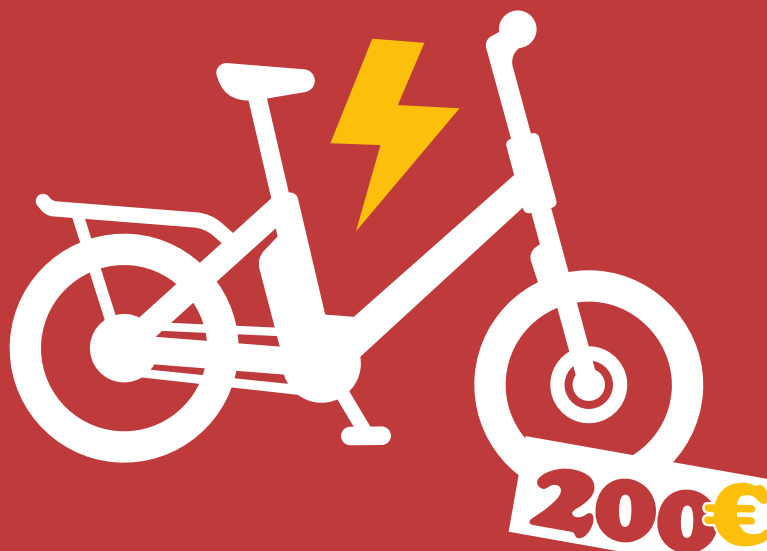
## FAVORISER L'INTERMODALITÉ VÉLO – TRANSPORTS EN COMMUN

En collaboration avec la région Occitanie et les communes, une réflexion est menée pour améliorer l'accessibilité et l'offre de services en gare (emport de vélos dans le train, stationnement vélo sécurisé en gare...)

# DÉVELOPPER LES SERVICES ADAPTÉS AU VÉLO

C'est  
**nouveau**  
à l'agglo

Bénéficiez d'une aide à l'achat  
d'un vélo à assistance électrique



L'aide est ouverte à tous les habitants de l'agglo,  
sans condition de ressources pour l'achat :

- D'un vélo à assistance électrique neuf, d'un montant maximum de 2000 €
- D'un vélo cargo neuf

Pour tout savoir  
[agglo-tlp.fr/vae](http://agglo-tlp.fr/vae)



# LE SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO



## SENSIBILISER LES USAGERS

En milieu urbain et périurbain, le vélo est un mode de déplacement économique, rapide et simple pour aller au travail. Or, l'appréhension et le sentiment d'insécurité sont souvent des obstacles à cette pratique.

Des dispositifs existent pour permettre aux employeurs d'encourager et d'accompagner leurs salariés vers l'écomobilité, comme le forfait mobilité durable (FMD), la mise à disposition de parkings vélo et de douches ou encore l'organisation de challenges d'activités. La CATLP informe et guide les employeurs pour leur mise en œuvre, et sur les programmes d'aide existants comme l'Objectif Employeur Pro-Vélo.



*Ateliers Moby à l'école de Bordères-sur-L'Échez (source : La Dépêche)*

Les établissements scolaires concentrent également de nombreux enjeux pour la sensibilisation aux modes doux, tant pour la sécurisation des abords d'école que pour la formation des jeunes générations. Des études et actions sont déjà déployées dans plusieurs écoles de l'agglomération, notamment par les programmes Savoir rouler à vélo et Moby. La CATLP guide et accompagne les communes pour leur expansion

# FORMER ET SENSIBILISER À LA PRATIQUE DU VÉLO

## DÉVELOPPER UNE *culture* VÉLO

Afin de promouvoir les actions vélo mises en œuvre sur le territoire et d'animer la culture vélo, des campagnes de communication sont menées en lien avec les événements nationaux (Mai à vélo, Semaine de la mobilité) : guide vélo, journées d'information, challenges...





# LE SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

## MIEUX INTÉGRER LES MODES ACTIFS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme sont des outils de planification territoriale pouvant contribuer à développer les infrastructures utiles à la pratique du vélo, en définissant des emplacements réservés pour les aménagements cyclables, ou en rendant obligatoire des équipements de stationnement vélo pour les constructions nouvelles. En concertation avec les communes et les services compétents, les documents de planification devront ainsi mieux intégrer la thématique du vélo et des mobilités douces.



*Voies vertes de la RD8 (Barbazan-Debat)*



# LES MOYENS BUDGÉTAIRES INVESTIS PAR LA CATLP

**5,6 MILLIONS €\*** pour la réalisation des itinéraires cyclables (fonds de concours aux maîtres d'ouvrage) -

**3,5 MILLIONS €** pour la liaison cyclable Tarbes-Lourdes (maîtrise d'ouvrage directe)

**423 000 €** pour la liaison cyclable Tarbes-Bagnères de Bigorre (maîtrise d'ouvrage directe)

**1 MILLION €\*** pour l'aménagement de parkings vélo sécurisés (maîtrise d'ouvrage directe et exploitation CATLP)

**500 000 €\*** pour l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (enveloppe annuelle de 50 000 €)

**67 000 €/AN** pour les vélos en libre-service TLP Mobilités

\*sur 10 ans



En complément des fonds de concours alloués par la CATLP (à hauteur de 35% du coût des travaux), des aides financières pourront être mobilisées auprès des différents financeurs (Etat, région Occitanie, ADEME...).



# Schéma directeur vélo de la CATLP

